



Chômage et demande d'emploi : les territoires occitans inégaux face au choc lié à la crise sanitaire

Le premier confinement consécutif à l'épidémie de Covid-19 entraîne un choc généralisé sur l'activité économique. Son impact est inégal dans les territoires de la région, en lien avec la spécialisation de leur tissu productif. La reprise d'activité après la fin du premier confinement est aussi très variable selon les zones. Ces disparités se reflètent dans l'évolution du taux de chômage comme dans celle des demandeurs d'emploi. Quatre zones d'emploi sont particulièrement affectées : Toulouse et Figeac-Villefranche en lien avec les difficultés de la filière aéronautique, Tarbes-Lourdes qui cumule les fragilités rencontrées par l'industrie et le tourisme et Agde-Pézenas, zone très touristique caractérisée par de nombreux emplois saisonniers.

François Hild, Fabien Steinmetz (Insee), avec la collaboration de Marielle Dhune et Benjamin Potier (Directe) et de Pierre Brossier (Pôle emploi)

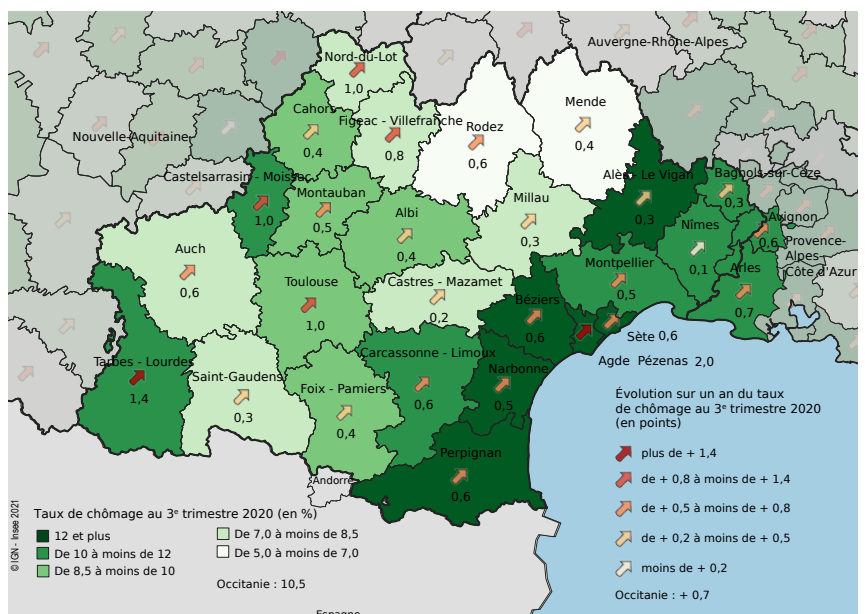
Les mesures d'endiguement de l'épidémie de Covid-19 ont un très fort impact économique. Par rapport au quatrième trimestre 2019, le produit intérieur brut diminue en France de 3,7 % au troisième trimestre 2020, après - 18,8 % au deuxième trimestre. Les conséquences sont tangibles sur le marché du travail, mais elles sont d'une ampleur moindre du fait de la mise en place de mesures en faveur de l'emploi. En particulier, l'élargissement du dispositif d'activité partielle permet de limiter le nombre de licenciements pour motif économique et d'éviter un afflux brutal de chômeurs (encadré 1).

L'évolution du marché du travail peut être appréhendée selon deux concepts complémentaires : le taux de chômage et le nombre de demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM - définitions). L'examen de ces deux indicateurs montre un impact différencié de la crise sur les territoires d'Occitanie.

Au premier semestre 2020, le premier confinement conduit à une baisse en

1 Une hausse contrastée du chômage selon les zones d'emploi

Évolution des taux de chômage localisés en Occitanie



trompe-l'œil du chômage au sens du Bureau international du travail (BIT). En effet, du fait du confinement, un grand nombre de personnes sans emploi n'ont pas effectué de recherche active d'emploi, condition nécessaire dans les critères du BIT, pour être comptabilisées comme chômeurs. Au troisième trimestre, les comportements de recherche d'emploi sont plus proches de la normale et le chômage augmente fortement par contre-coup. La hausse du taux sur un an de 0,7 point, en Occitanie comme en France métropolitaine, témoigne d'une nette dégradation du marché du travail : la part de la population active au chômage atteint ainsi 10,5 % dans la région, contre 8,8 % en métropole.

Des conséquences de la crise sur le marché du travail différenciées selon les territoires

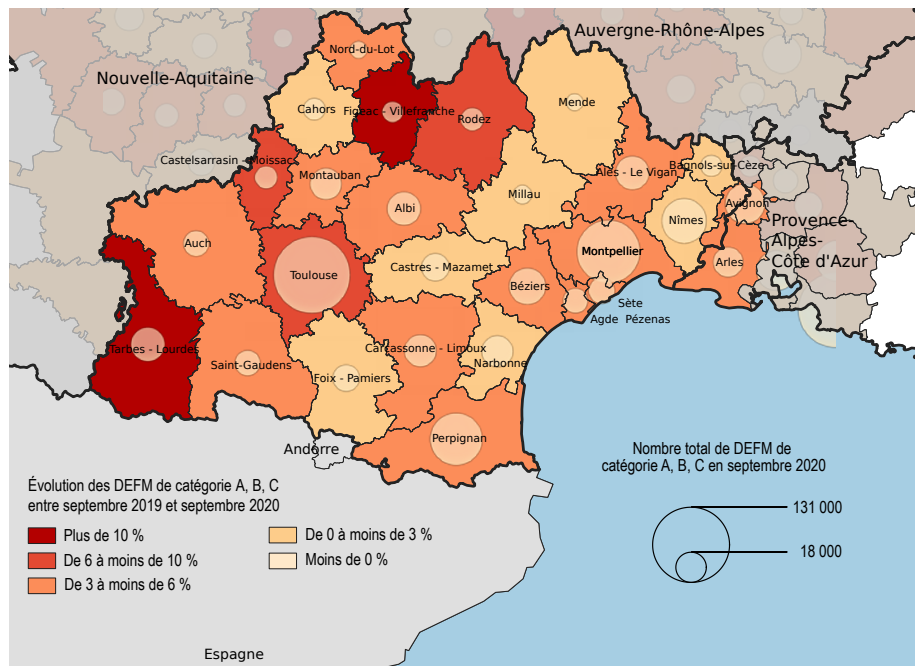
Dans la région, cette hausse est nettement différenciée selon les territoires (figure 1). Elle atteint 2 points dans la zone d'emploi d'Agde-Pézenas et 1,4 point dans celle de Tarbes-Lourdes. Ces deux zones font partie des dix zones d'emploi métropolitaines où le chômage augmente le plus. La zone de Castelsarrasin-Moissac enregistre aussi une progression supérieure à la moyenne régionale (+ 1 point). Le marché du travail se dégrade nettement dans des zones où le chômage était jusqu'alors inférieur à la moyenne régionale comme celles de Toulouse (+ 1 point), Nord-du-Lot (+ 1 point) et Figeac-Villefranche (+ 0,8 point). *A contrario*, dans d'autres zones d'emploi de la région affectées par des taux de chômage élevés, en particulier sur le littoral ou proches du littoral, les hausses sont plus limitées. Elles s'échelonnent de +0,1 point sur Nîmes à +0,7 point dans la zone d'Arles. Les baisses d'activité induites par la crise sanitaire se traduisent aussi par une nette hausse de la demande d'emploi. Fin septembre, l'évolution sur un an du nombre des demandeurs d'emploi de catégorie A, B, C¹ atteint 5 % en Occitanie comme en France métropolitaine. Les mêmes disparités territoriales sont à l'œuvre. La hausse s'échelonne de + 1 % sur la zone de Nîmes à + 11 % dans celle de Tarbes-Lourdes (figure 2). C'est pour les jeunes (moins de 26 ans) que la hausse est la plus forte (figure complémentaire 1 de la version en ligne et encadré 2).

Ces hausses très contrastées du chômage et de la demande d'emploi entre territoires s'expliquent pour partie par la spécialisation sectorielle de leur tissu productif, qui conditionne leur exposition à la crise. Les secteurs les plus fragilisés par la crise relèvent essentiellement d'activités de services (transports de voyageurs, hébergement et restauration, activités culturelles et sportives) et d'activités industrielles de construction

¹ Ces catégories incluent l'ensemble des demandeurs d'emploi sans activité ou en activité réduite, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi.

2 Une hausse également contrastée de la demande d'emploi selon les zones d'emploi

Évolution sur un an du nombre de demandeurs d'emploi en septembre 2020 en Occitanie



Source : Pôle emploi ; Dares, Statistiques mensuelles du marché du travail

ferroviaire et aéronautique². Ces secteurs représentent 12 % des emplois salariés en 2017, en France comme en Occitanie mais un poids très variable selon les territoires de la région. Ainsi, les territoires les plus dépendants de ces secteurs sont souvent, ceux qui subissent de plein fouet l'impact de la crise.

De fortes turbulences dans les zones de Toulouse et Figeac-Villefranche, dépendantes de la filière aéronautique

La zone de Toulouse est très exposée à la crise avec 17 % d'emplois dans les secteurs les plus impactés (figure 3), majoritairement dans les activités de construction aéronautique. Mais les difficultés observées dans le secteur de la construction aéronautique ont un impact au-delà de ce secteur. En particulier, les activités d'ingénierie et de programmation informatique sont très dépendantes de l'activité dans l'aéronautique, avec plus d'un salarié sur deux travaillant pour la filière. Ainsi, sur ce territoire, entre septembre 2019 et septembre 2020, le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C progresse de 20 % dans les métiers de l'industrie et de 40 % dans ceux de l'informatique et des télécommunications, des hausses deux fois plus fortes qu'au niveau national. Avant la crise, les métiers informatiques représentent 6 % des salariés de la zone de Toulouse mais seulement 2 % de la demande d'emploi. Dans les métiers de l'industrie comme dans ceux de l'informatique, la demande d'emploi progresse fortement pour les jeunes, en particulier chez les ingénieurs.

² Voir l'éclairage du Point de conjoncture du 6 octobre 2020 : « Les secteurs les plus durablement affectés par la crise sanitaire représenteraient environ 9 % de la valeur ajoutée »

Dans d'autres domaines professionnels (bâtiment et travaux publics, transport et logistique, commerce), la zone de Toulouse enregistre aussi des hausses du nombre de demandeurs d'emploi nettement supérieures à la moyenne nationale. La progression est également marquée dans les métiers de la communication, des arts et du spectacle, en particulier pour les demandeurs d'emploi sans activité. En septembre 2020, la zone d'emploi de Toulouse compte 121 500 demandeurs d'emploi de catégorie A, B et C, en progression de 8,3 % sur un an. Le taux de chômage, en hausse de 1 point, atteint 9 % au troisième trimestre 2020.

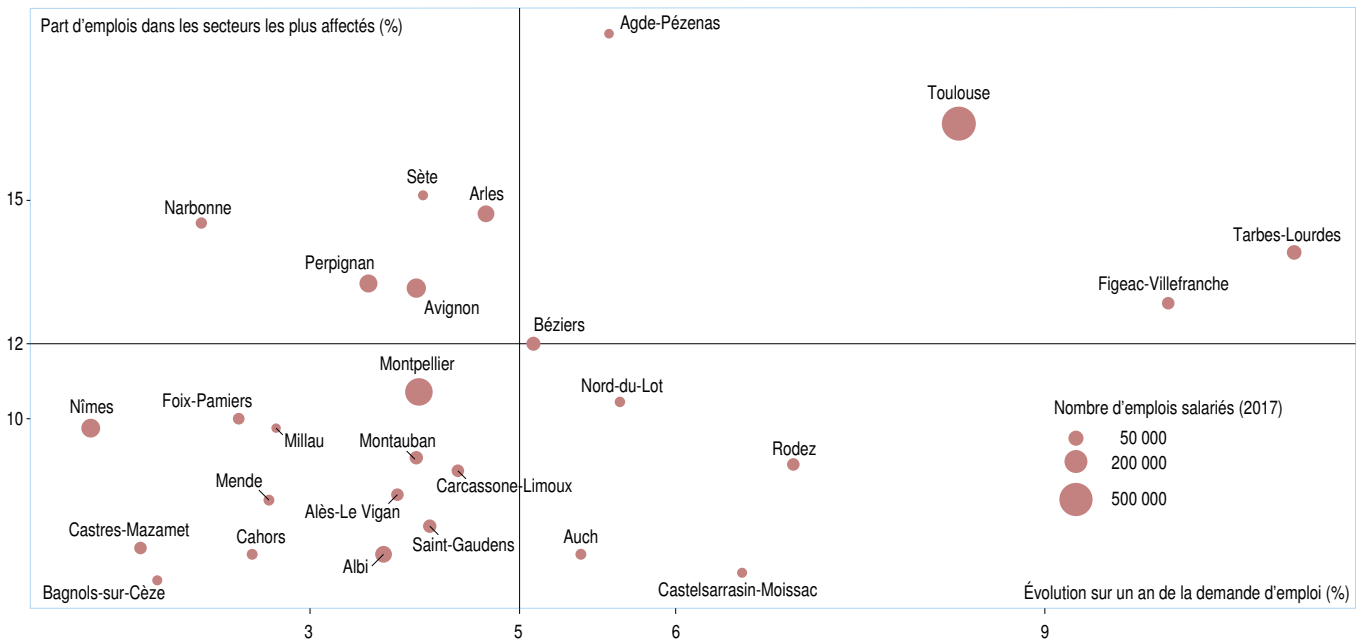
La zone de Figeac-Villefranche est également exposée à la crise du fait d'un nombre d'emplois élevé dans la construction aéronautique et spatiale mais aussi dans des secteurs dépendant de la filière aérospatiale, comme la métallurgie. La progression du nombre de demandeurs d'emploi y est encore plus forte que sur Toulouse, surtout pour les moins de 26 ans (+ 17 % sur un an, fin septembre, pour les catégories A, B, C). Cette hausse concerne en particulier les métiers de l'industrie qui représentent 23 % des salariés de la zone, mais aussi les métiers du transport et de la logistique.

Une double fragilité pour la zone de Tarbes-Lourdes

Parmi les zones les plus fragilisées figure aussi celle de Tarbes-Lourdes, en raison des nombreux salariés travaillant dans le secteur du tourisme ou dans la construction aéronautique. Sur ce territoire, la demande d'emploi progresse de 11 % entre les mois de septembre 2019 et 2020, soit la plus forte hausse de la région. Cette évolution provient en partie des métiers de l'industrie, notamment

3 Demande d'emploi : des zones d'emploi inégalement exposées à la crise

Part d'emplois dans les secteurs fortement affectés et évolution de la demande d'emploi en Occitanie (en %)



Note : emplois salariés en équivalent temps plein. Les axes sont positionnés selon les valeurs des deux indicateurs pour la France métropolitaine.

Lecture : dans la zone de Tarbes - Lourdes, 14 % des emplois salariés appartiennent à des secteurs les plus affectés par la crise (pour 12 % en France métropolitaine) et la demande d'emploi augmente de 11 % entre les mois de septembre 2019 et 2020 (alors qu'elle augmente de 5 % en France métropolitaine).

Sources : Insee, Flores 2017 et Pôle emploi ; Dares, Statistiques mensuelles du marché du travail

ceux de la mécanique et du travail des métaux, où la majorité des salariés sont employés dans la filière aéronautique et spatiale. Dans ces métiers, les demandeurs d'emploi de moins de 26 ans sont les plus touchés.

Mais la zone d'emploi de Tarbes-Lourdes est aussi très dépendante de l'activité touristique. Avant la crise, le domaine professionnel de l'hôtellerie, de la restauration et de l'alimentation emploie 8 % des salariés de la zone, souvent des emplois saisonniers, et représente 13 % de la demande d'emploi. Avec la crise, c'est dans ces métiers que la hausse de la demande d'emploi est la plus forte (+ 60 %), soit une hausse quatre fois supérieure à la hausse régionale, en particulier chez les plus de 50 ans. La ville de Lourdes a en effet très peu bénéficié de la reprise du tourisme durant l'été en raison de sa forte dépendance à la clientèle touristique non résidente en France (Italiens, Espagnols, Britanniques...).

Spécialisation et forte saisonnalité de l'emploi fragilisent la zone d'Agde-Pézenas

La zone d'Agde-Pézenas est également très dépendante du tourisme. Elle compte la plus forte proportion d'emplois de la région dans les secteurs les plus affectés par la crise (19 %). C'est aussi la zone qui enregistre la plus forte hausse du chômage, conjuguée à une hausse de la demande d'emploi supérieure à la moyenne régionale. En particulier, le nombre de demandeurs d'emploi sans aucune activité (catégorie A) augmente fortement entre septembre 2019 et septembre 2020. Ce territoire se caractérise par une saisonnalité de l'emploi très marquée dans les métiers liés à la

présence de touristes (hôtellerie, restauration, alimentation). En moyenne, au cours d'une année « normale », 17 % des salariés de la zone sont employés dans ces métiers mais essentiellement sur la période estivale : seul un sur quatre de ces salariés est encore en poste au 31 décembre.

Les zones d'emploi de Nord-du-Lot et de Castelsarrasin-Moissac, présentent un profil un peu similaire avec une saisonnalité de l'emploi également marquée, pour la première du fait des activités touristiques (Rocamadour, gouffre de Padirac), pour la seconde du fait des activités arboricoles et viticoles. Elles font face toutes deux à une hausse du nombre de demandeurs d'emploi plus forte qu'en moyenne régionale.

Une hausse plus contenue de la demande d'emploi dans la plupart des zones du littoral

Dans les zones du littoral méditerranéen hormis Agde-Pézenas, la hausse du chômage et de la demande d'emploi est davantage contenue.

Dans les zones de Béziers, Perpignan et surtout Narbonne qui ont profité de la reprise estivale du tourisme sur le littoral (*pour en savoir plus*), le nombre de demandeurs d'emplois dans les métiers de l'hôtellerie et de la restauration augmente moins que sur l'ensemble de la région.

Dans ces zones du littoral, les salariés exerçant un métier de l'industrie sont relativement moins nombreux et le choc de la crise sur ces métiers est atténué. La demande d'emploi y augmente donc moins que dans le reste de l'Occitanie, en particulier sur Sète. Sur Montpellier, l'emploi dans les métiers de

l'informatique et des télécommunications, moins dépendant qu'à Toulouse de la filière aérospatiale, résiste mieux.

Des zones d'emploi plus diversifiées, moins vulnérables face à la crise

Dans les autres territoires de la région, la spécialisation sectorielle est généralement moins forte. La hausse du nombre de demandeurs d'emploi est en conséquence plus contenue, sauf dans la zone de Rodez où le nombre de demandeurs d'emploi progresse plus qu'en moyenne régionale. Néanmoins, l'évolution de la demande d'emploi est très variable selon les métiers exercés ou selon la classe d'âge des demandeurs d'emploi.

Dans les zones d'Alès-Le Vigan, Bagnols-sur-Cèze, Carcassonne-Limoux et Nîmes, dans les métiers du bâtiment et des travaux publics, l'augmentation de la demande d'emploi est nettement plus faible que dans la région. Celle de Mende enregistre une moindre hausse dans les métiers liés au tourisme. Sur Millau, la hausse est plus modérée dans ceux du commerce.

À proximité de Toulouse, la zone d'emploi de Montauban paraît plus épargnée, avec une moindre progression de la demande d'emploi. Néanmoins, cette progression est marquée pour les jeunes, en particulier dans les métiers de l'industrie. Dans la zone d'Auch, la demande d'emploi augmente fortement dans ces métiers pour les demandeurs de 50 ans et plus. Sur Montauban et Auch ainsi que sur Albi, Cahors, Castres-Mazamet, Foix-Pamiers et Saint-Gaudens, la demande d'emploi évolue moins défavorablement qu'au niveau régional dans les services aux particuliers. ■

Un fort recours à l'activité partielle

Durant le premier confinement, le dispositif d'activité partielle a permis aux établissements de diminuer ou de suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Préexistant à la crise, le dispositif a été élargi et renforcé du 1^{er} mars au 1^{er} juin. Au 1^{er} juin, la prise en charge de l'activité partielle diminue, sauf dans les secteurs faisant l'objet de restrictions en raison de la crise sanitaire, comme ceux liés au tourisme ou à la culture.

Dans la région, au deuxième trimestre 2020, plus de 676 000 salariés du privé ont été indemnisés pour au moins une heure au titre de l'activité partielle. Ce qui représente environ 48 % des salariés éligibles au dispositif dans la région.

L'hébergement et la restauration ainsi que les autres activités de services sont les secteurs les plus utilisateurs du dispositif, avec respectivement 86 % et 76 % de salariés bénéficiaires. À l'inverse, les activités considérées comme essentielles et qui sont restées actives pendant le confinement ont eu moins recours au dispositif : c'est le cas notamment du secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale ou de celui des industries extractives, de l'énergie, de la gestion de l'eau, des déchets et de la dépollution (environ 25 % des salariés pour les deux secteurs). De même, les établissements financiers et d'assurance ont utilisé le dispositif plus modérément (23 % des salariés du secteur) car les activités ont pu se poursuivre plus facilement en télétravail.

Les entreprises des zones d'emploi de Figeac-Villefranche et de Agde-Pézenas ont eu davantage recours à l'activité partielle (respectivement 57 % et 54 % des salariés du privé). La zone d'emploi de Figeac-Villefranche, zone la plus industrielle de la région, a vu l'activité se réduire dans les établissements de la fabrication d'autres produits industriels de manière plus prononcée qu'au niveau régional : 81 % des salariés du secteur, contre seulement 59 % au niveau régional, ont été placés en activité partielle au deuxième trimestre. L'importance de l'activité partielle dans la zone d'emploi d'Agde-Pézenas résulte de sa forte spécialisation dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

À l'inverse, la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze est celle qui a le moins utilisé le dispositif avec 35 % des salariés éligibles à l'activité partielle indemnisés pour au moins une heure. Dans la zone de Mende, la structure de l'emploi, où domine le secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, a eu pour conséquence un recours moindre à l'activité partielle (36 % des salariés du privé).

Directre Occitanie

Sources : DARES, données ASP arrêtées au 08/12/2020, URSSAF, effectifs salariés au 31/12/2019

Le plan « 1 jeune 1 solution »

La détérioration de la situation économique résultant de la crise sanitaire frappe durement les publics les plus éloignés du marché du travail, parmi lesquels les jeunes sont au premier plan, en particulier les jeunes arrivant sur le marché du travail cette année. L'Occitanie enregistre 5 700 jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans de plus entre septembre 2019 et septembre 2020, notamment des jeunes peu ou pas diplômés mais aussi des jeunes ayant suivi une formation supérieure.

Pour répondre à l'impératif de ne laisser aucun jeune sans solution, le plan « 1 jeune 1 solution » annoncé par le Premier ministre le 23 juillet 2020 et doté au plan national d'une enveloppe de 6,5 milliards d'euros, comporte un ensemble de mesures destinées à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de ce public.

Le plan se décline en trois volets abordant trois familles d'objectifs :

- faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ;
- orienter et former les jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir ;
- accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure.

Le premier volet destiné à inciter les entreprises à embaucher des jeunes comporte une mesure phare : une prime à l'embauche des jeunes. Elle permet à une entreprise qui embauche un jeune de moins de 26 ans, en CDD de plus de 3 mois ou en CDI, de bénéficier d'une prime de 4 000 euros maximum.

Le deuxième volet concerne l'accès à la formation, en lien donc avec le Conseil régional, l'Éducation nationale et Pôle emploi. Il s'agit d'intensifier l'effort de formation en augmentant le nombre de places disponibles, que ce soit dans les établissements scolaires ou à l'Université ou dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences.

Enfin, le troisième volet porte sur la mobilisation de parcours d'accompagnement, permettant aux jeunes d'être accompagnés par le service public de l'emploi pour préparer un projet professionnel. L'ensemble des dispositifs d'accompagnement est fortement mobilisé, avec notamment :

- une accélération de la mobilisation de la Garantie jeunes mise en œuvre par les Missions locales et de l'Accompagnement intensif des jeunes (AIJ) proposé par Pôle emploi ;
- des moyens accrus en matière de contrats aidés : Parcours emploi compétences (PEC) dans le secteur non lucratif et Contrat initiative emploi (CIE) dans les entreprises.

L'ensemble des trois volets se décline en Occitanie, en complément d'initiatives régionales déjà opérationnelles destinées notamment à repérer les jeunes et les mobiliser.

Le repérage des jeunes se trouve renforcé avec des moyens supplémentaires accordés par la Directre. En particulier, une action visant le contact systématique des jeunes décrocheurs par le biais d'une plateforme téléphonique a été étendue aux deux académies d'Occitanie et les premiers résultats sont encourageants.

Directre Occitanie

Définitions

Un **chômeur** au sens du Bureau international du travail (BIT) est une personne âgée de 15 ans ou plus qui est sans emploi au cours de la semaine de référence, disponible pour travailler dans les deux semaines à venir et a effectué, au cours des quatre dernières semaines, une démarche active de recherche d'emploi ou a trouvé un emploi qui commence dans les trois mois.

Les **demandeurs d'emploi** en fin de mois (DEFM) sont les personnes inscrites à Pôle emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

La nomenclature des **familles professionnelles** est utilisée dans l'étude. Elle se décline au niveau le plus détaillé en 225 familles de métiers, 87 familles à un niveau regroupé et 22 domaines professionnels au niveau le plus agrégé. La nomenclature permet également le rapprochement entre les professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee et le Répertoire opérationnel des métiers et des emplois des services de Pôle emploi.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage en zones d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

Insee Occitanie

36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 TOULOUSE Cedex 4

Directrice de la publication :

Caroline JAMET

Rédactrice en chef :

Michèle EVEN

Mise en page et impression :

Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2492-1629 (version imprimée)

ISSN : 2493-4178 (version en ligne)

© Insee 2021

Pour en savoir plus

- « Taux de chômage en Occitanie : de fortes disparités entre zones d'emploi à la veille de la crise », *Insee Flash Occitanie* n° 106, février 2021
- « Une reprise économique estivale interrompue par la deuxième vague épidémique », *Insee Conjoncture Occitanie* n° 25, janvier 2021
- « Été 2020 : une éclaircie en juillet-août pour les hôtels d'Occitanie », *Insee Flash Occitanie* n° 104, décembre 2020
- « Les impacts de la crise sanitaire en Occitanie », *Diag'territorial*, Pôle emploi Occitanie, novembre 2020

